



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 31 octobre 2022

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 12/2022 de la Municipalité du 29 août 2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 selon le projet annexé au présent préavis ;
2. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi délibéré en séance du lundi 31 octobre 2022.


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

  
V. Passera



Le Secrétaire :

  
D.-J. Alves de Almeida